



LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉS ET DOCUMENT DE GARANTIE (LRDG)

GÉNÉRAL

Le système de quai modulaire flottant sous cette garantie est fabriqué à partir de la meilleure qualité de matériaux et est garanti par CANDOCK Inc., le fabricant, à l'acheteur original contre les défauts des matériaux et d'exécution, comme spécifié sous cette garantie limitée, dû aux procédés de fabrication pendant une période définie, sous une utilisation et un service normal, sujet aux termes et aux conditions inclus dans cette garantie à vie limitée.

La garantie de CANDOCK est strictement assujettie aux conditions mentionnées ci-dessous qui constituent une partie intégrante de la garantie.

1. La garantie CANDOCK s'applique aux produits utilisés exclusivement pour usages définis, soit un système de quai flottant.
2. La garantie CANDOCK ne s'applique pas lorsque le dommage ou le bris du produit résulte d'une mauvaise ou d'une insouciante utilisation de l'équipement opérationnel.
3. La garantie CANDOCK ne s'étend pas ou ne s'applique pas à :
 - a) Usure normale ;
 - b) Tout produit endommagé dû à un accident, un feu, une inondation ou une action imprévisible;
 - c) Dommages causés par la gelée, la glace, le verre ou tout autre objet coupant telle une roche;
 - d) Tout produit réparé, modifié, ou ayant essayé d'être réparé ou modifié par quiconque sauf par un représentant dûment autorisé.
 - e) Les installations des produits CANDOCK.
 - f) Dommages causés par la glace ou le gel.
4. **LES GARANTIES CANDOCK MENTIONNÉES TIENNERONT DORÉNAVANT LIEU SUR TOUTES AUTRES GARANTIES ÉMISES OU SUPPOSÉES, INCLUANT, SANS LIMITATION, TOUTES GARANTIES DE QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU À PROPOS D'UN USAGE PARTICULIER, ET DOIT ÊTRE LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS POSSIBLE DES ACHETEURS ORIGINAUX DES PRODUITS CANDOCK.** CANDOCK n'assume ou ne contracte aucune autre obligation ou responsabilité pour la condition des produits CANDOCK, pas plus qu'il autorise toute autre partie d'assumer de telles obligations et responsabilités en son nom ou d'effectuer de la représentation concernant la garantie CANDOCK.

- 5. À AUCUN MOMENT CANDOCK EST RESPONSABLE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU CONSÉQUENTIELS (INCLUANT, SANS LIMITATION, LA PERTE DE REVENUS ET DE PROFITS, MÊME S'IL Y A EU AVERTISSEMENT DE LA POSSIBILITÉ DE CE GENRE DE DOMMAGES), SUBIS OU ENCOURRUS PAR L'ACHETEUR RÉSULTANT DE OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION DES PRODUITS CANDOCK.
GARANTIE À VIE LIMITÉE**

GARANTIE DE L'ASSUREUR

Garantie contre tous défauts de matériel et de main-d'œuvre suite à un usage normal du quai dans des conditions météorologiques normales (Vagues de moins de 1m / 3 pi).

Note : Les quais Candock sont bien connus pour résister à des conditions météo très sévères sans dommages. Si votre quai risque d'être soumis à des conditions météorologiques hors des standards de cette garantie. Veuillez contacter Candock directement pour savoir comment la garantie pourrait s'appliquer.

La garantie s'applique seulement aux produits de base : cubes, demi-cubes, vis d'assemblage, écrous et connecteurs extérieurs. Cette garantie ne couvre aucun autre produit.

Note : Cette garantie est valide seulement pour les produits achetés après le 1er mars 2003.

Pour toutes autres utilisations, veuillez nous contacter pour les détails relatifs à la garantie

DURÉE

À VIE – aussi longtemps que vous serez propriétaire d'un CANDOCK. La durée de la garantie s'applique seulement au propriétaire initial.

TERMES D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Si votre produit CANDOCK est défectueux, nous le réparerons ou, selon notre choix, nous vous le remplacerons sans aucuns frais supplémentaires. Si nous réparons votre produit, nous utiliserons des pièces de remplacement neuves ou réusinées. Advenant que nous remplacions votre produit CANDOCK, nous le remplacerons par un produit neuf ou réusiné dont le modèle sera identique ou semblable.

LIMITES DE LA GARANTIE

CANDOCK INC. N'INDEMNISERA PAS OU NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES FAITS SUIVANTS : BLESSURES, PERTE DE TEMPS, DÉSAGRÉMENT, PERTE DE JOUISSANCE DE VOTRE PRODUIT CANDOCK OU DOMMAGES À VOS BIENS ENGENDRÉS PAR VOTRE PRODUIT CANDOCK OU DÛ À UN BRIS DE FONCTIONNEMENT, OU TOUT DOMMAGES OCCASIONNÉS SUITE

À UN MAUVAIS USAGE OU À UNE MODIFICATION APPORTÉE À VOTRE PRODUIT
CANDOCK.

**La garantie sera annulée si Candock inc. ne reçoit pas le certificat de garantie
signé par son client dans les 30 jours suivant l'achat.**

RÉCLAMATIONS

Pour bénéficier des services offerts par notre garantie, vous devez fournir, par télécopieur ou par la poste au siège social de CANDOCK, une preuve d'achat indiquant le lieu et la date de l'achat du produit.

Assurez-vous d'inclure votre nom, adresse, numéro de téléphone et une description du problème de fonctionnement. Après avoir réparé ou, selon notre choix, remplacé votre produit CANDOCK, nous le livrerons à votre domicile sans aucun frais pour les pièces et la main-d'œuvre. (CERTAINES EXCEPTIONS PEUVENT S'APPLIQUER)

Cette garantie est la seule que vous recevrez pour votre produit CANDOCK et met en vigueur toutes nos responsabilités envers votre produit CANDOCK. Il n'existe aucune autre garantie exprès.

**Candock Inc.
9441, boulevard Bourque
Deauville, Québec
Canada, J1N 3G1**

**Tel : (819) 847-2599
(888) 547-2599
Fax : (819) 847-3250**

**Courriel : candock@candock.com
Site Internet : www.candock.com**

**Ci sous-signé _____ reconnaît avoir lu le présent
document intitulé CANDOCK – certificat de garantie original des propriétaires et
compris les conditions et les limitations de cette garantie.**

ACCEPTÉ ET APPROUVÉ PAR _____